Département :
Tarn

Communes :
Communauté de Communes du Cordais et du Causse

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNALE

REGLEMENT GRAPHIQUE

MILHARS

Planche 2

Maître d'ouvrage : 4C

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023»

www.toponymy.fr

Date :	Phase :	Echelle :	Pièce n°
01/09/2023	DOCUMENT DE TRAVAIL	1/5000	4.B

Communauté de Communes du Cordais et du Causses (4C)
33 promenade de l'Autan, 81170 Les Cabannes - tél : 05 63 56 07 02 courriel : urbanisme.4c81@orange.fr

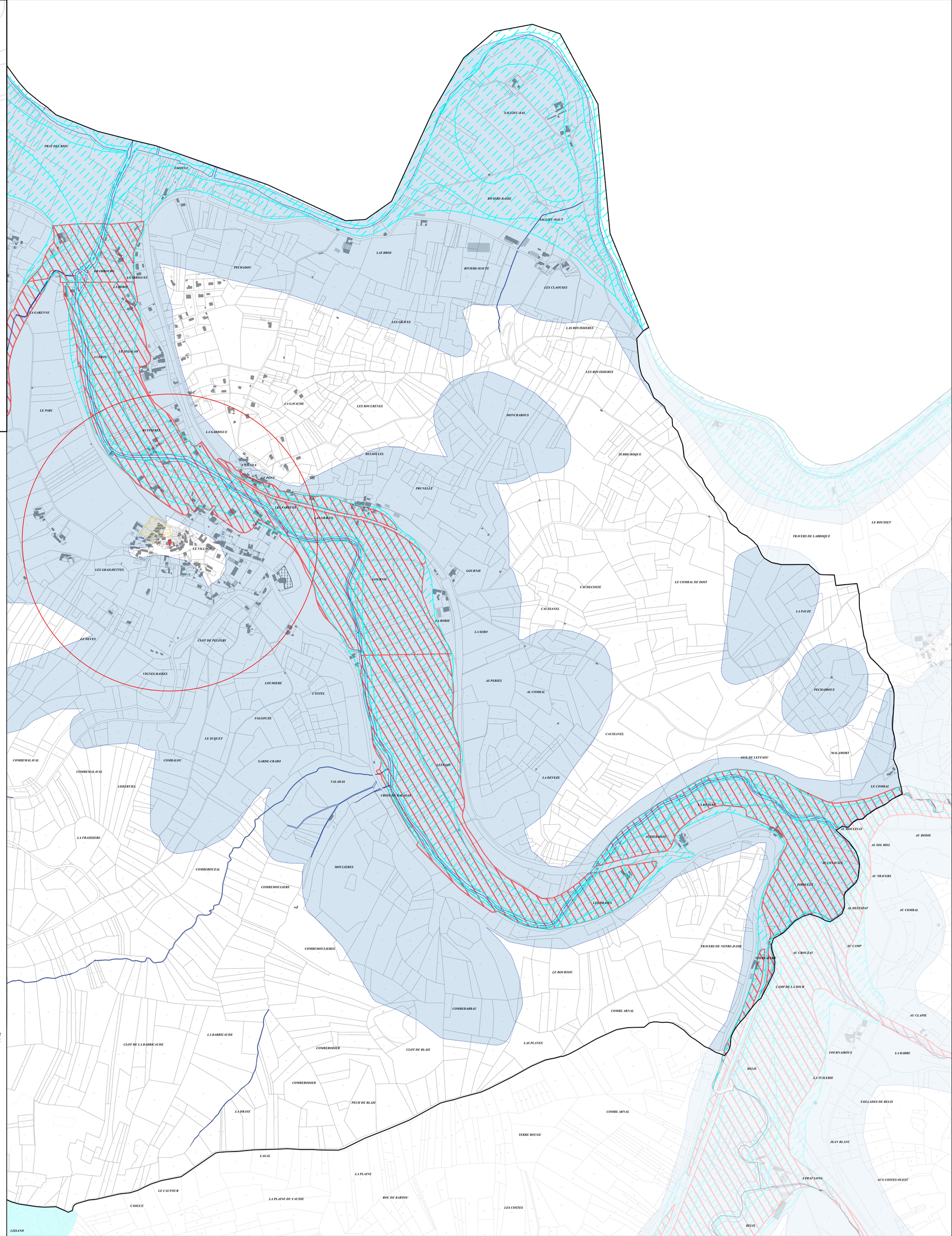

AC1 : Servitude de protection des Monuments historiques classés ou inscrits
Périmètre de 500 m autour des Monuments historiques
AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés
AC4 : Site Patrimoniaux remarquables

AS1 : Périmètre de Protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine
Périmètre de protection immédiat
Périmètre de protection rapproché
Périmètre de protection éloigné

I4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations éléctriques
Zone tampon de 100m autour de la canalisation électrique
Lignes aériennes
Lignes souterraines

Zone de présemption de prescription archéologique

RISQUES

Espace soumis au risque d'inondation selon les dispositions de la Carte d'Information des Zones Inondable (CIZI)

Espace soumis au risque d'inondation selon les dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) :
- Du bassin versant du Cérou approuvé le 22/04/2013
- Du bassin versant du Vère approuvé le 06/05/2013

Bleu
Rouge

Avertissement : les données diffusées concernant les zones inondables sont informatives et non opposables au tiers. Nous ne garantissons pas leurs exhaustivités et leurs exactitudes par rapport aux documents opposables. Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés à la Mairie ou à la Préfecture.